

## **Prenez la parole !**

A la différence de la démocratie participative ou délibérative, la démocratie représentative peut venir déposséder les électeurs de leur souveraineté. C'est ainsi que le pouvoir d'agir sur « les communs » ( eau, sol, routes, végétation...) peut leur être confisqué. En s'autorisant à écrire les règles du pouvoir, nos représentants, et particulièrement le maire, deviennent ainsi les maîtres des affaires de la commune. Ne devraient-ils pas être au contraire les serviteurs des habitants d'une ville ? Dans ces conditions, la prise de parole citoyenne publique est souvent rendu difficile.

Prenez-la tout de même lors du conseil municipal pour :

- clarifier un sujet d'intérêt général
- exposer une situation problématique
- faire part d'une de vos préoccupations ...

Vous pourrez, par mon intermédiaire, poser vos questions.

Pour cela, contacter nous par mail : [dourdanlalistecitoyenne@ecomail.fr](mailto:dourdanlalistecitoyenne@ecomail.fr)

Citoyen.nes avec Eric POUBANNE